

Addendum n° 3

au document de stratégie par pays et au programme indicatif national pour la période 2008-2013

Communauté européenne et l'Union des Comores

En réponse à la crise financière et économique mondiale, un examen ponctuel a été réalisé conformément à l'annexe IV, article 5, de l'accord de partenariat ACP-CE révisé.

À l'issue de cet examen ponctuel et à la lumière d'une évaluation des besoins spéciaux de l'Union des Comores résultant des conséquences de la crise, l'Union européenne a revu à la hausse les ressources affectées à ce pays en vue de couvrir des besoins imprévus (enveloppe B), en allouant 4,700,000 EUR supplémentaires, conformément à l'annexe IV, article 3, paragraphe 5, de l'accord de partenariat ACP-CE révisé.

La nouvelle dotation au titre de l'enveloppe B est de 10,070,000 EUR. La somme additionnelle de 4,700,000 EUR doit être engagée au plus tard le 30 avril 2010. La dotation au titre de l'enveloppe B sera réduite du même montant si les fonds ne sont pas engagés à cette date.

Le présent addendum modifie la dotation indicative au titre de l'enveloppe B mentionnée au paragraphe 2 du résumé accompagnant le DSP et le PIN, ainsi que toutes les autres références à ce montant dans les chapitres correspondants et dans les annexes ou appendices du DSP et du PIN adoptés par la décision C (2007) 6064 de la Commission du 6 décembre 2007 et sa modification ultérieure n° 1 adoptée par la décision C (2008) 8508 de la Commission du 19 décembre 2008 et n° 2 adoptée par la décision C (2009) 1401 de la Commission du 6 mars 2009.

Date:

Signatures:

Pour le gouvernement de l'Union des Comores

Pour la Commission européenne

18/2/2010